

Direction Secteur Développement Urbain
Urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°AR2022_680

**OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'ENSEIGNE STÉPHANE PLAZA 1 AVENUE
MARÉCHAL LECLERC 69700 GIVORS**

Le maire de Givors,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8 et suivants,

Vu l'arrêté du maire n°11/086 en date du 22 avril 2011 portant sur la création du Règlement de la Publicité, des enseignes et des préenseignes sur la commune de Givors ;

Vu l'arrêté du maire n°AR20228055 en date du 21 janvier 2022 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nabiha Laouadi, 5ème adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'habitat et au droit ;

Vu la demande préalable d'autorisation d'enseigne reçue en mairie le 8 août 2022, présentée par madame Sandy Germain Treyner, au bénéfice de Stéphane Plaza 1 avenue Maréchal Leclerc, enregistrée sous le n° DAP 069091220808 ;

Considérant que le projet de l'enseigne Stéphane Plaza respecte la réglementation nationale et le Règlement Local du Publicité.

ARRÊTE

Article 1 : La demande d'autorisation préalable est accordée pour une enseigne Stéphane Plaza installée 1 avenue Maréchal Leclerc à Givors.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé,
- ampliation du présent arrêté au comptable de la collectivité,
- ampliation du présent arrêté au préfet du Rhône.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de la publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 20 octobre 2022,

Nabiha LAOUADI, 5ème
adjointe déléguée à
l'urbanisme, à l'habitat et au
droit

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44 , R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

___ / ___ / ___

Dossier transmis à

le ___ / ___ / ___
ABF préfet de région

Numéro d'autorisation

AP - _____

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.

Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.

Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination 5TH A CORNER IMMO Raison sociale : Agences immobilières

N° SIRET 8 5 3 8 0 0 6 9 6 0 0 0 1 7 Forme juridique SASU

Représentant de la personne morale Madame Monsieur

Nom GERMAIN TREYNET Prénom Sandy

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro 14 Extension _____ Lieu-dit ou boîte postale _____

Voie RUE CLEMENTINE

Code postal 3 8 2 0 0 Localité VIENNE

N° de téléphone 0 6 3 0 2 6 1 8 0 6 N° de télécopie _____

Adresse électronique sgermaintreynet@stephaneplazaimmobilier.com

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département 69700 Commune GIVORS

Adresse 1 AVENUE MARECHAL LECLERC

4. Enseignes

Situation de l'activité RDC Etage(s) n° _____

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade parallèle à la façade perpendiculaire à la façade

Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source _____

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Autre (précisez) : 1 TEXTE "STEPHANE PLAZA IMMOBILIER" DECOUPES

Ville de Givors

Enseigne lumineuse Non
 Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)
 Numérique Autre Précisez : LETTRES ECLAIREES PAR LED
 Luminance maximale : de jour 150 cd/m² de nuit 150 cd/m²
 Efficacité lumineuse 30 lm/W
 Extinction prévue : (horaires indicatif) 21h30 (Allumage à 8h00)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond [] lettres FRAMBOISE PANTONE 1925C / BLANCHE
 Largeur 1,79m Hauteur 0,32m Epaisseur 3 cm Surface 0,57m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 2,67mètres Saillie sur la façade 3,00 cm
 Largeur de la rue 1,10mètres Largeur du trottoir 8,00,00 cm

4.2. Enseigne n°2

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)
 Sur façade parallèle à la façade perpendiculaire à la façade
 Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps
 Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source []

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face
 Précisez : 1 DRAPEAU 50X45 LOGO

Enseigne lumineuse

Oui Non
 Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)
 Numérique Autre Précisez : LOGO PAR ECLAIRAGE LED
 Luminance maximale : de jour 150 cd/m² de nuit 150 cd/m²
 Efficacité lumineuse 30 lm/W
 Extinction prévue : (horaires indicatif) 21h30 (Allumage à 8h00)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond GRIS BETON RAL 7023 lettres FRAMBOISE PANTONE 1925C
 Largeur 0,45m Hauteur 0,50m Epaisseur 4 cm Surface 2X 0,22m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 2,59mètres Saillie sur la façade 5,00,00 cm
 Largeur de la rue 1,10mètres Largeur du trottoir 8,00,00 cm

4.3. Enseigne n°3

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)
 Sur façade : parallèle à la façade perpendiculaire à la façade
 Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps
 Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source []

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face
 Précisez : []

Enseigne lumineuse

Oui Non
 Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)
 Numérique Autre Précisez : Ville de Givors
 Luminance maximale : de jour [] cd/m² de nuit [] cd/m²

Efficacité
 Extinctif

Im/W

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond _____ lettres _____
 Largeur _____ m Hauteur _____ m Epaisseur _____ cm Surface _____ m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol _____ mètres Saillie sur la façade _____ cm
 Largeur de la rue _____ mètres Largeur du trottoir _____ cm

4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement

Enseigne sur toiture : Nombre _____ Surface cumulée _____ m²
 Enseigne sur façade : Nombre _____ Surface cumulée _____ m²
 Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1 m²) Nombre _____

4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)

Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement _____ m² Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement 1 0 1 m² Surface de la façade commerciale 1 3 6 8 m²

4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui Non
 Zonage du règlement local de publicité _____
 S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui Non
 Durée d'installation _____
 Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1^{er} du CE) Oui Non
 Précisez _____
 Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2^{er} du CE) Oui Non
 Précisez _____
 Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3^{er} du CE) Oui Non
 Précisez _____
 Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4^{er} du CE) Oui Non
 Précisez _____
 Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimitée autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui Non
 Précisez _____

5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

5.1. Localisation du dispositif ou du matériel

Propriété privée Domaine public
 Superficie du terrain (hors domaine public) 2 1 0 0 0 m² Référence cadastrale (indicative) AO 44
 Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique _____ mètres
 Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordent l'emplacement prévu _____ mètres

Ville de Givors

Distance : (uniquement dispositifs scellés au sol ou rapportés) : _____ mètres aux baies des immeubles situées _____ mètres sur des fonds voisins

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public)

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité (indicatif) : _____

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport Emprise de gare ferroviaire Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP

5.2. Nature du dispositif ou du matériel

Dispositifs muraux

Sur mur :	Nombre	_____	Format	_____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format	_____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format	_____
Autre (précisez) _____	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format	_____
Nombre de faces :	Simple-face	<input type="checkbox"/>	Double-face	<input type="checkbox"/>
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format	_____

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation : _____ (8 ans maximum)

Lettres découpées Autre (précisez) : _____

Numérique A Images animées A Images fixes Vidéo

Luminance maximale : de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Luminance moyenne : de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Efficacité lumineuse : _____ lm/W Consommation électrique (dispositif numérique) _____ kWh

Extinction prévue : horaires _____

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)

Dispositifs muraux			
Sur mur :	Nombre	_____	Format _____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format _____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format _____
Autre : (précisez) _____	Nombre	_____	Format _____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format _____
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format _____

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds

Abris :	Nombre	_____	Colonnes porte-affiches :	Nombre	_____
Kiosques :	Nombre	_____	Mats porte-affiche :	Nombre	_____
Mobilier d'information :	Nombre	_____			

7. Dispositifs lumineux (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

_____ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	_____ m ²	Nombre	_____	Cumul	_____ m ²
Surface	_____ m ²	Nombre	_____	Cumul	_____ m ²
Surface	_____ m ²	Nombre	_____	Cumul	_____ m ²
Surface cumulée des dispositifs déclarés					_____ m ²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	_____ m ²	Nombre	_____	Cumul	_____ m ²
Surface	_____ m ²	Nombre	_____	Cumul	_____ m ²
Surface	_____ m ²	Nombre	_____	Cumul	_____ m ²
Surface cumulée des dispositifs déjà installés					_____ m ²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation	_____ (8 ans maximum)				
Lettres découpées	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez)	<input type="checkbox"/>	_____	
Numérique	<input type="checkbox"/>	A images animées	<input type="checkbox"/>	A images fixes	<input type="checkbox"/>
				Video	<input type="checkbox"/>
Luminance maximale	de jour	_____ cd/m ²	de nuit	_____ cd/m ²	
Luminance moyenne	de jour	_____ cd/m ²	de nuit	_____ cd/m ²	
Efficacité lumineuse	_____ lm/W				

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)	_____				
Durée des travaux	_____	BBC rénovation	<input type="checkbox"/>		
Emplacement de l'échafaudage	_____				
Surface de la bâche	_____ m ²	Surface de la publicité :	_____ m ²		
Durée d'installation de la bâche	_____ (ne peut excéder l'utilisation effective des échafaudages pour les travaux)				

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support	_____				
Surface de la bâche	_____ m ²				
Durée d'installation	_____ (8 ans maximum)				

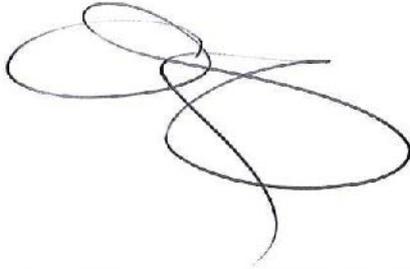
9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée	_____				
Date de la manifestation annoncée	_____				
Surface du dispositif	_____				
Durée d'installation	_____				

Fait à : GIVORS

Le, 24 08 2022

Signature du demandeur



Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

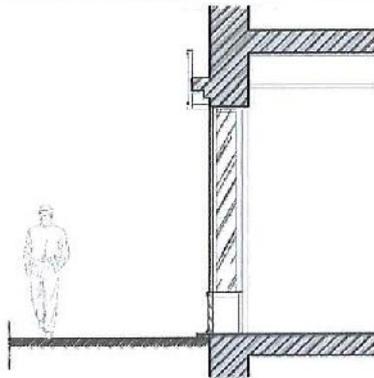


VUE ELOIGNEE

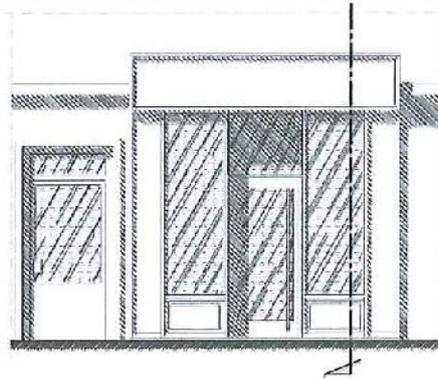


VUE PROCHE

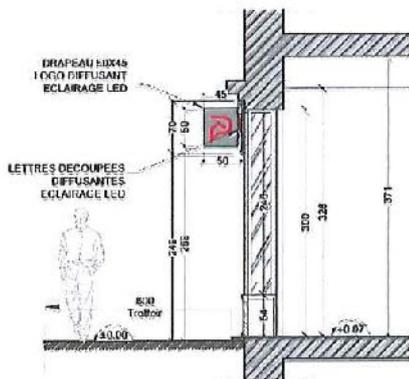
T R A K	ARCHITECTURE D'INTERIEUR	PHOTOMONTAGES PROJET	Echelle du Plan	Plan n°
	48 RUE DE LA REFORME LILLE 59008 FALISB TÉL : 03 20 31 44 42 43 44 E-mail : contact@trak-studio.fr		STEPHANE PLAZA IMMOBILIER 1 AVENUE MARECHAL LECLERC 69700 GIVORS	Indice
		Plan de l'ouvrage	V2	07
		PROJ_PL_SPI_GIVORS.PSD	Parquet Dessiné par	Date
			A3 AJ	23.08.2022



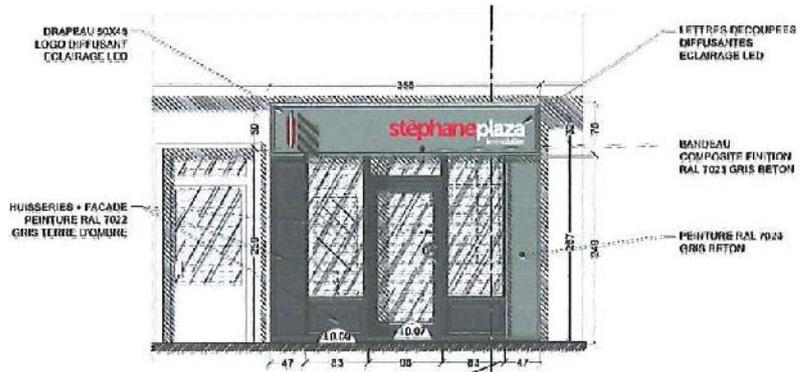
COUPE Etat actuel



ELEVATION Etat actuel



COUPE Projet



ELEVATION Projet

ECHELLE cm
0 25 50 100 200

Ce plan est passé en succès car il n'a été utilisé pour la délimitation des ouvrages. Les propositions (si elles) valent les copies sur place et d'assurer de la faisabilité des aménagements.

T R A N S P A R T	4	ARCHITECTURE D'INTERIEUR	COUPES - ELEVATIONS ETAT ACTUEL / PROJET	Echelle de Plan	Projet
	1			1/50	AP
	1		STEPHANE PLAZA IMMOBILIER 1 AVENUE MARECHAL LECLERC 69700 GIVORS	Intitulé	N°interne du Plan
	1		PROJ_PL_SPL_GIVORS DWG	V2	05
			Format	Identié par	Date
			A3	MB	23.08.2022

